

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
08/08/2019

Dossier complet le :
17/08/2019

N° d'enregistrement :
2019-ARA-KKP-2157

1. Intitulé du projet

Nouveau site CECCON FRERES : unité de transit, concassage et criblage de produits minéraux (production d'agrégats).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale CECCON FRERES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale CECCON THIERRY, Président Directeur Général

RCS / SIRET

3	2	5	7	2	0	9	8	5	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique SAS à associé unique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha...	Surface du futur site : 65 823 m ² / surface de plancher des bâtiments : 4 485 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une unité de transit, concassage et criblage de produits minéraux (production d'agrégats). Ces activités sont actuellement exploitées sur la commune d'Annecy (Avenue des îles prolongée - CRAN GEVRIER - BP12).

Cette installation sera implantée principalement sur l'ancienne décharge d'ordures ménagères de Poisy réhabilitée par le SILA. Elle intégrera des bâtiments dédiés aux équipements de concassage/criblage, des bâtiments à usage de bureaux et ceux liés aux sociétés du groupe CECCON (hangars pour le matériel de CECCON BETON CARRIERES et CECCON B.T.P).

En parallèle, le GIE Savoie Enrobés prévoit la construction d'une nouvelle centrale d'enrobage à chaud à proximité immédiate. L'unité d'enrobage alimentera les chantiers de ses deux actionnaires COLAS et EUROVIA dans un périmètre de 50 km autour du bassin Annécien.

Le projet n'induit pas de travaux de démolition (terrain non occupé à ce jour).

4.2 Objectifs du projet

L'entreprise CECCON est installée depuis plusieurs décennies en bordure du torrent Le Fier. Suite au projet d'aménagement du Vallon du Fier, l'entreprise a été sollicitée par la ville d'Annecy et le Grand Annecy pour être délocalisée. Elle a accepté le principe de délocalisation sous trois conditions :

- Maintenir l'entreprise dans le périmètre de l'agglomération ;
- Accéder à la constructibilité des terrains de Cran et d'Annecy pour permettre le financement du transfert ;
- Permettre le transfert de moyens industriels présents sur différents sites du groupe pour assurer leur viabilité.

Ainsi les terrains des Marais Noirs sur la commune de Poisy ont été réservés à l'entreprise CECCON Frères.

Ce projet permet à l'entreprise CECCON Frères de :

- Réduire la dépendance en matériaux liée aux départements voisins de l'Isère, la Savoie et l'Ain (manque de matériaux importants sur le bassin annécien).
- Diminuer les coûts de transport avec la recentralisation des différents sites.

Les installations de concassage de CECCON et d'enrobage du GIE sont des unités interdépendantes d'un point de vue technique, environnemental et économique, mais complémentaires (le GIE utilise comme matière première la production de l'entreprise CECCON FRERES), d'où la nécessité d'une implantation commune en région Annécienne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux est estimée à 12 mois et intégrera :

- le terrassement et la construction des bâtiments de concassages/criblages sur les terrains situés à une altitude supérieure à ceux de l'ancienne décharge de Calvi ;
- la construction des bâtiments sur l'ancienne décharge de Calvi ; Cette décharge a été réhabilitée grâce à un dispositif d'étanchéité et de réseaux sous-jacents (pour l'évacuation des lixiviats et du biogaz potentiellement formés) constituant le DEG (Dispositif d'Etanchéité par Déosynthétiques). Le confinement, réalisé en une seule passe, est constitué de 60 cm de concassés 0/80 ;

La société CECCON, ayant toujours intégré dans ses études la demande du S.I.L.A et de la DREAL, qui est : « les équipements projetés ne devront pas porter atteinte aux travaux de réaménagement du site et au bon fonctionnement des dispositifs de collecte », appliquera la technique du radier général pour tous les bâtiments à construire sur la plateforme ;

De plus, CECCON Frères construira des postes de pesage surélevés, prévoira le stockage et la distribution de carburants dans un container maritime aérien et positionnera tous les collecteurs en périphérie de cette zone, hormis quelques raccordements de faibles diamètres et profondeur ;

- l'imperméabilisation de toutes les surfaces dédiées aux activités (les espaces verts seront présents en périphérie du site) ;
 - la création de bassins de récupération / décantation et stockage des eaux pluviales en vue de leur réutilisation dans le process.
- L'ensemble d chantiers nécessaires à la réalisation de l'unité de concassage/criblage sera soumis aux lois, normes et règlements en vigueur en matière de protection de l'environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les unités de concassage/criblage seront implantées dans des bâtiments. L'ensemble des ouvrages de transport des matériaux seront capotés.

La matière première sera acheminée par camions par l'intermédiaire de la nouvelle voie créée au Sud-Est du site. Les camions déchargeront les matériaux au niveau du bâtiment 1 dans une trémie pour le concassage des gros éléments. La matière première sera composée principalement de sables et galets (fraction 0-400 mm) en provenance de gravières ou de carrières alluvionnaires.

Après concassage/criblage dans les différents bâtiments dédiés (opérations fonction du type de matériaux à traiter), les matériaux alimenteront par tombereau les casiers de stockage de l'entreprise CECCON Frères et ceux de la centrale d'enrobage. Les matériaux de CECCON FRERES seront ensuite acheminés par voie routière sur les différents chantiers de l'agglomération. Les matériaux sur site seront stockés soit en vrac au sol, dans des cases dédiées, soit en silo (sur des surfaces imperméabilisées).

Le site sera équipé d'une station de lavage des matériaux afin de valoriser les sables. Elle sera reliée à une station de traitement des eaux de lavage (clarification des eaux en circuit fermé et déshydratation des boues).

Les eaux pluviales du site (toiture, voiries et zones de stockage) seront collectées et stockées dans un bassin avant réutilisation par CECCON FRERES comme eaux de lavage. Le bassin de stockage sera composé de deux sous-volumes : le premier sous-volume constituera la rétention/décantation des eaux pluviales et le second sous-volume sera constitué d'eau destinée à être réutilisée en eau de lavage des matériaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pas d'autre procédure administrative d'autorisation : le site sera classé sous le régime de l'enregistrement sous les rubriques 2515 (broyage, concassage, criblage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels) et 2517 (station de transit de produits minéraux autres que ceux visés par d'autres rubriques) de la nomenclature des ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface totale du site	65 823 m ²
- Surface des futurs bâtiments (14 bâtiments dont 6 dédiés à l'installation de concassage /criblage et aux équipements associés - les autres bâtiments correspondent aux bureaux et hangars des sociétés du groupe CECCON FRERES)	4485 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

LES MARAIS NOIRS - PARC DE CALVI
74 330 POISY
Cadastre :
-Section AZ - Parcelles n°:
27p/28p/29p/30p/31p/32p/33p/34
a/34b/34d/34e/35a/36a/36b/37a/3
7b/38a/38b/39a/39b/40a/40b/46b/
43a/43b/46b/47b/78a/78b/82a/82b
/83a/83b/85a/85b/87a/87b/89p/90
/91a/91b/92/93a/93b/105a/107a/1
07b/108b (p pour partielle)
-Section BA - Parcelles n° :
102b/109b/112/113b/116/119/148c
/149b/149d/149e/150b/176b

Coordonnées géographiques¹ Long. 06 ° 07 ' 24 " E Lat. 45 ° 93 ' 48 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune concernée par le Plan de prévention du bruit des grandes infrastructures de transports terrestres de l'État dans le département de la Haute-Savoie (RD 1508 - niveau 2 du classement sonore des infrastructures).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé au droit de la zone Les Marais Noirs (zone principalement représentée par la ripisylve du Nant de Calvi qui a été fortement réduite par l'urbanisation) - secteur cependant constitué principalement de surfaces remblayées (ancienne décharge dite "de Calvi") et de terrain non concernés par cette ripisylve.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de Poisy et Epagny - site projet implanté principalement en zone bleue liée à un risque sismique (Z3) et un aléa zone humide moyen. (zone constructible sous conditions). Depuis l'élaboration du PPRN en 2009, la réhabilitation de l'ancienne décharge a modifié le profil du site d'étude.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ancienne décharge du Parc de Calvi réaménagée par le SILA (SITE 74.0109) ; Site traité, travaux réalisés, surveillance imposée puis abandonnée par AP.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau potable : usage sanitaire (entre 600 et 700 m3/an). Collecte des eaux pluviales transitant par le site (surfaces imperméabilisées / circulation diffuses sur les terrains) pour le process (300 000 m3/an) et la brumisation des stocks...(4000 m3/an) - les eaux de process seront entièrement recyclées (les chiffres ci dessus ne sont pas des consommations brutes).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de forage dans les eaux souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plate-forme remblayée lors du réaménagement de l'ancienne décharge de CALVI par le SILA.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site s'implantera sur l'anciennes décharge de CALVI pour le principal et sur des terrains appartenant à la commune de POISY (anciens terrains agricoles actuellement en zone 1AUxi du Plan Local d'Urbanisme) : zone d'urbanisation dédiée aux ICPE (parcelles agricoles ayant fait l'objet d'une compensation lors du changement d'usage des terrains).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site implanté en zone à risque moyen du PPRN de POISY/EPAGNY (Depuis l'élaboration du PPRN en 2009, la réhabilitation de l'ancienne décharge a cependant modifié le profil du site d'étude avec un apport important de matériaux).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic routier induits par les travaux (non quantifiable à ce jour). Les véhicules utiliseront les voiries existantes pour accéder au site. Trafics routiers induits par les véhicules du personnel et les réceptions/expéditions de matériaux (dont 135 poids lourds par jour). 2 accès au site : 1 accès pour la réception des matériaux devant être concassés et 1 accès pour l'ensemble des autres véhicules (voir la note en annexe).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit générés par les travaux (terrassement/construction) Unité de concassage/criblage durant la phase d'exploitation(ces installations seront implantées dans des bâtiments fermés et isolés acoustiquement). RD 1508 et unité de concassage criblage à proximité immédiate.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations en phase travaux (terrassment). Vibrations ponctuelles liées au fonctionnement des installations de concassage et criblage (non perceptibles à l'extérieur du site).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Eclairage de sécurité du site le soir (site cependant peu visible des riverains car situé en zone d'activités accueillant des bâtiments industriels et présence d'espaces boisés entre le site et la RD 1508).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Rejets de poussières durant la phase travaux (identiques à ceux générés lors de la réhabilitation de l'ancienne décharge). - Poussières issus de la manutention des matériaux (rejets limités : concassage criblage réalisés dans des bâtiments fermés équipés de systèmes de filtration + capotage des convoyeurs). - Quelques composés organiques volatils liés à la station de distribution de gasoil et gasoil non routier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées (eaux pluviales de toitures et de voiries). Les eaux de process seront entièrement recyclées (station de traitement puis réinjection dans le process) Passage par des séparateurs d'hydrocarbures puis deux bassins de décantation avant réutilisation dans le process (les bassins disposeront d'un point de rejet dans le fossé servant de réseau communale d'eaux pluviales puis le Nant de Clavi : uniquement le trop plein du bassin final).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées sanitaires (rejet dans le réseau communal d'eaux usées et traitement par la station du SILA).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Déchets non dangereux (emballages, ordures ménagères, ferraille et métaux) / - Déchets dangereux (boues de séparateurs d'hydrocarbures, boues de station de traitement des eaux de process, chiffons, huiles) principalement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de CECCON Frères est complété par le projet de centrale d'enrobage du GIE Savoie Enrobés.

Les activités de criblage/concassage et de production d'enrobés sont liées. En effet, le GIE utilise comme matière première la production de matériaux de l'entreprise CECCON Frères.

Les effets cumulatifs en phase travaux sont liés au terrassement commun (les plate-formes seront aménagées simultanément).

Les effets cumulatifs en phase d'exploitation concernent essentiellement le trafic routier (44 poids lourds par jour liés à l'activité du GIE). Les rejets atmosphériques canalisés de la centrale ne sont pas cumulatifs avec ceux de l'activité de CECCON Frères. En effet, CECCON Frères n'aura pas de rejets atmosphériques canalisés – uniquement des poussières minérales dont les émissions resteront au droit des équipements (capotage, filtration).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir en annexes : note relative à la réduction des effets induits par le projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'implantation de l'unité de concassage / criblage en zone d'activités, principalement sur l'ancienne décharge municipale de Calvi, à proximité d'installations similaires et d'autres sites industriels ne nécessite pas à notre avis une évaluation environnementale. Les aménagements prévus permettent de réduire les impacts liées à l'exploitation des installations.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note relative à la réduction des effets induits par le projet (parties 6.4 du formulaire)

9. Engagement et signature

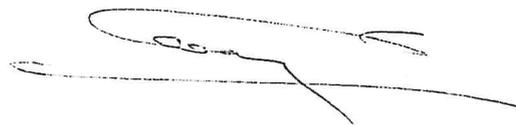
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ANNECY

le, 22 juillet 2019

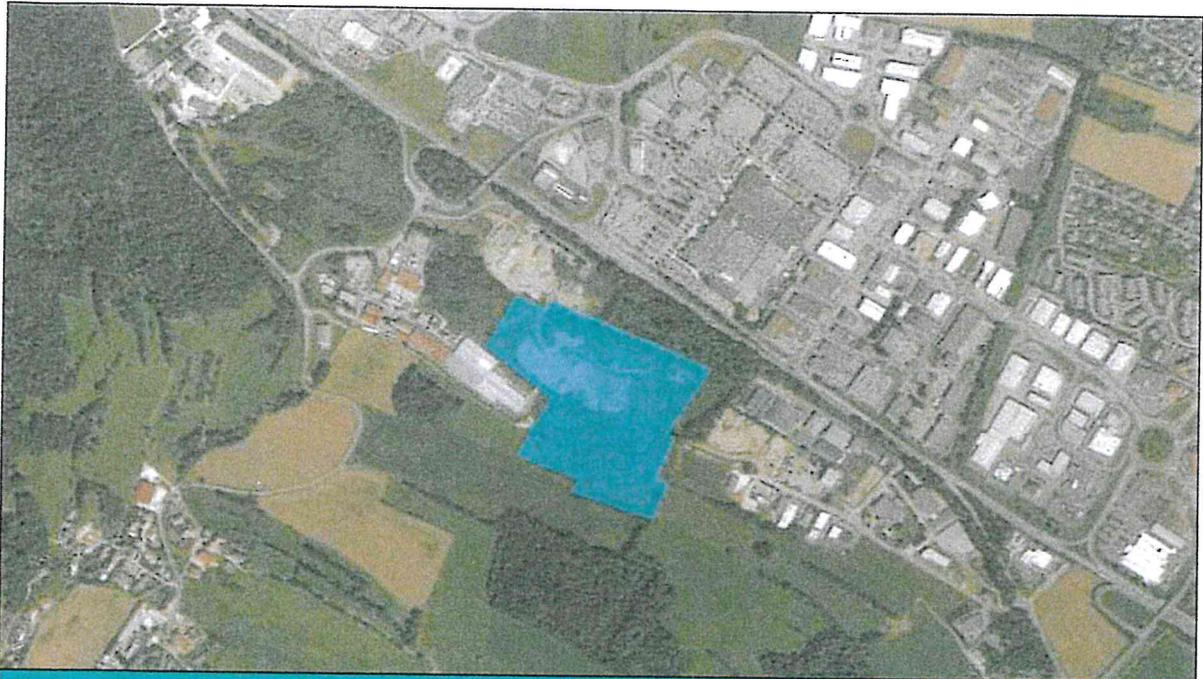
Signature

Thierry CECCON
Président Directeur Général.



SA CECCON FRERES
CS 30012 - 74961 CRAN GEVRIER Cedex
Tél. 04 50 57 11 56 - Fax 04 50 57 24 89
SIRET : 325 720 985 00010

CECCON DE VOY CARRE REA	<i>DEMANDE DE CAS PAR CAS</i>	Juillet 2019
	Note concernant les mesures de protection de l'environnement et la gestion des déchets	Page 1 sur 11



**PROJET CECCON FRERES
DEMANDE DE CAS PAR CAS**

**NOTE CONCERNANT LES MESURES DE PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT ET LA GESTION DES DECHETS**

JUILLET 2019

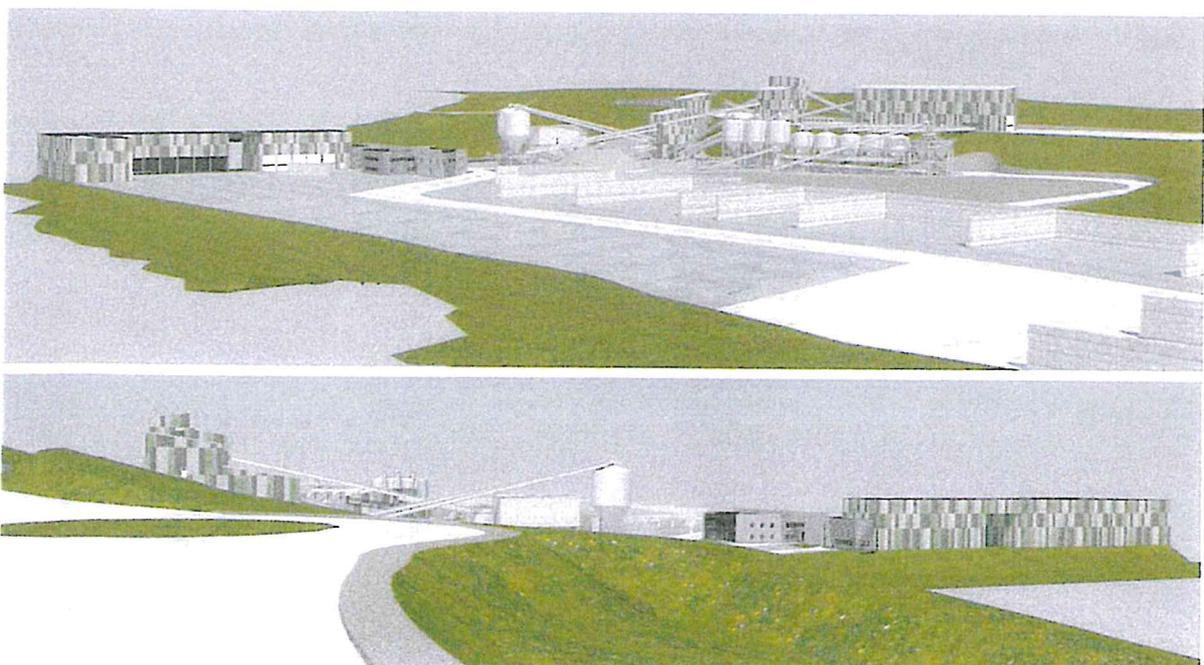
	<i>DEMANDE DE CAS PAR CAS</i>	Juillet 2019
	Note concernant les mesures de protection de l'environnement et la gestion des déchets	Page 2 sur 11

Rappelons que le projet de CECCON FRERES et du GIE Savoie Enrobés ne correspond pas à de nouvelles activités dans le bassin annécien avec des impacts nouveaux venant en cumul des impacts existants mais à un projet de renouvellement d'unités de production de plus de 30 ans actuellement implantées sur Annecy.

IMPACT PAYSAGER

Le projet sera situé sur une zone réservée aux activités économiques et commerciales. Le projet s'intégrera donc dans le contexte local. Les impacts visuels du projet seront notamment minimisés par :

- L'implantation des équipements de concassage/criblage dans des bâtiments et le capotage des convoyeurs : les équipements ne seront pas visibles de l'extérieur du site. En effet, ils seront entièrement masqués par des bardages et des capotages.
- Le masquage du projet par la végétation existante en périphérie :
 - La vue du projet depuis le Nord du secteur est, en grande partie, masquée depuis la route D1508 (axe très fréquenté) par la présence de la ripisylve le long du Nant de Calvi.
 - La présence de bois et de haies à mi-pente permettent de masquer la vue en direction de la zone industrielle depuis le Sud.
- La limitation des stockages extérieurs en hauteur et en volume : les stockages extérieurs seront limités en hauteur fixée à 5 m et seront disposés dans des casiers de rangement.
- L'entretien du site : Le site sera maintenu en bon état de propreté par le lavage des plateformes. Un maximum d'espaces verts sera créé en périphérie le site.



 CECCON <small>TRAVAIL - CARRIÈRES</small>	<i>DEMANDE DE CAS PAR CAS</i>	Juillet 2019
	Note concernant les mesures de protection de l'environnement et la gestion des déchets	Page 3 sur 11

IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL

Les mesures prévues sont les suivantes :

- Toutes les activités du site sont réalisées sur des surfaces imperméabilisées (béton ou enrobés).
- Les eaux pluviales ruisselant sur les voiries, parkings et surfaces étanches extérieures seront traitées avant stockage dans des bassins (voir le paragraphe sur les eaux).
- Le site ne disposera d'aucun stockage en sous-sol.
- Les stockages de carburants seront associés à une capacité de rétention étanche aux produits qu'elle contiendra et résistante à l'action physique et chimique des produits (cuve double paroi implantée dans un container aérien).
- La zone de dépotage des camions citernes sera étanche et reliée à une rétention afin de recueillir les écoulements d'un éventuel incident de dépotage (rupture du flexible). L'aire de dépotage sera reliée à un séparateur d'hydrocarbures donnant sur le bassin de décantation/rétention du site.
- L'exploitant mettra à disposition des installations de stockage et de distribution de carburants des matériaux absorbants en cas d'écoulements et égouttures accidentels.
- En cas d'incendie, les eaux d'extinction incendie seront retenues par des stockages de rétention dédiés et le bassin de stockage (vanne de coupure).
- La future plateforme accueillant les stocks est située sur une ancienne décharge. Cette décharge a été réhabilitée par le SILA grâce à un dispositif d'étanchéité et de réseaux sous-jacents. La société CECCON a intégré dans ses études la demande suivante du SILA et de la DREAL : « *les équipements projetés ne devront pas porter atteinte aux travaux de réaménagement du site et au bon fonctionnement des dispositifs de collecte* » et s'engage à appliquer la technique du radier général pour tous les bâtiments à construire sur la plateforme concernée.

IMPACT SUR L'EAU

Le projet sera alimenté pour le réseau d'eau potable pour l'eau sanitaire. Plusieurs source d'eau industrielle sont envisagées (eaux de pluie, recyclage d'eau de nettoyage des sables, captage des venues d'eau sous le site et eau potable du réseau de distribution). En effet, l'activité de concassage sera associée à une unité de lavage des matériaux qui nécessitera l'utilisation d'eau industrielle.

 <small>RECHERCHES</small>	<i>DEMANDE DE CAS PAR CAS</i>	Juillet 2019
	Note concernant les mesures de protection de l'environnement et la gestion des déchets	Page 4 sur 11

Dès la phase de conception du projet, tout sera mis en œuvre pour limiter et réduire la consommation d'eau :

- Les eaux pluviales seront récupérées dans un bassin de rétention et utilisées pour alimenter l'unité de lavage des matériaux. Le lavage des sables fonctionnera en circuit fermé.
- Chaque poste consommateur sera muni d'un compteur d'eau, avec lecture informatique, afin de détecter d'éventuelles fuites.
- Le réseau AEP du site sera muni d'un dispositif de disconnexion afin d'isoler les réseaux et éviter des retours de produits non compatibles avec la potabilité de l'eau dans le réseau public. Ce dispositif fera l'objet de vérifications au moins annuelles.

Le site a fait l'objet d'une note hydrologique et d'un découpage en bassin versant afin de réaliser ses réseaux humides.

Les eaux pluviales seront collectées afin d'alimenter le bassin de stockage des eaux nécessaires au lavage des matériaux. Elles seront traitées avant rejet dans ce bassin (un séparateur à hydrocarbures équipera la station d'enrobage du GIE SAVOIE ENROBES, un séparateur à hydrocarbures traitera les eaux pluviales de ruissellement de l'ensemble de la plate-forme avant passage dans le bassin de décantation/stockage).

Ainsi, avec ces aménagements, seul le trop plein du bassin de récupération des eaux pluviales de l'ensemble de la plate-forme commune avec le GIE est à signaler. Ce débit de rejet sera identique à celui de la plate-forme actuelle mais restera ponctuel – l'eau du bassin étant utilisée dans le process nécessitant un volume conséquent – et ces eaux auront été préalablement traitées avant rejet (amélioration de la situation actuelle).

Les eaux sanitaires du site seront collectées dans le réseau communal puis acheminées vers la station d'épuration pour être traitées. Le raccordement à la station d'épuration fera l'objet d'une convention de raccordement au réseau et d'acceptation des rejets.

Absence de rejet d'eaux industrielles : les eaux usées issues des opérations de lavage des matériaux seront traitées par une station de traitement des eaux par floculation / décantation sur site. Les eaux clarifiées sont stockées pour être réutilisées au niveau de l'installation de criblage/lavage.

Ainsi les eaux de lavage sont utilisées en circuit fermé ; aucun rejet dans le milieu naturel ne sera issu de la station de traitement. Les boues issues du décanteur sont déshydratées dans un filtre presse. Les filtrats issus du filtre presse sont renvoyés en tête de station pour reprendre le processus de recyclage.

CECCON <small>FRÈRES CARBÈRES</small>	<i>DEMANDE DE CAS PAR CAS</i>	Juillet 2019
	Note concernant les mesures de protection de l'environnement et la gestion des déchets	Page 5 sur 11

IMPACT SUR L'AIR

Toutes les surfaces (aires de circulation, stationnement) sur lesquelles des véhicules ou engins de manutention seront amenés à évoluer seront revêtues d'enrobés ou de béton. Cette disposition permettra d'éviter les envols de poussières dus aux allées et venues de véhicules et engins de manutention, surtout en période sèche.

Pour limiter l'envol des poussières sur le site, l'exploitant prévoit également de mettre en place :

- Une implantation des concasseurs et cribles à l'intérieur de bâtiments fermés équipés de dépoussiéreurs,
- Le capotage des organes de transport de matériaux.
- Une limitation de la vitesse sur site.
- 10 silos de stockages de matériaux.
- Des stockages au sol délimités (box).
- La brumisation des stocks extérieurs et des voiries en cas de besoin.

De plus, certains box de stockage appartenant au GIE Savoie Enrobés mais qui seront remplis par CECCON Frères seront couverts (5 box de 500 m²).

CECCON <small>DES TRAVAILLEURS</small>	DEMANDE DE CAS PAR CAS	Juillet 2019
	Note concernant les mesures de protection de l'environnement et la gestion des déchets	Page 6 sur 11

GESTION DES DECHETS

Les déchets générés par les futures activités seront les suivants :

NATURE DU DECHET	CODE NOMENCLATURE (ANNEXE II DE L'ARTICLE R.541-8 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)	ORIGINE	CONDITIONS ET QUANTITE DE STOCKAGE	QUANTITE ANNUELLE (T)	TYPE DE TRAITEMENT	NOM DE L'INSTALLATION VERS LAQUELLE LE DECHET EST EXPEDIE
Carton / papier (emballage)	15 01 01	Ensemble du site	Benne de 20 m ³	1,6	Recyclage	Vignier (74) / Excoffier (74)
Plastique (emballage)	15 01 02	Ensemble du site	Benne de 10 m ³	1,6	Valorisation	Vignier (74) / Excoffier (74)
PaLETTE bois	15 01 13	Ensemble du site	Benne de 20 m ³	4	Recyclage	Vignier (74) / Excoffier (74)
Déchets ménagers	20 03 01	Ensemble du site	Container de 1 000 litres	0,4	Valorisation énergétique	Usine Synergie gérée par le SILA
Métaux	16 01 17 16 01 18	Pièces d'usure	Benne de 15 m ³	30	Valorisation	Vignier (74) / Excoffier (74)
Huiles usagées	13 02 08*	Moteurs d'engins	Fût de 200 litres ou container de 1 000 litres	3 000 litres	Recyclage	Chimirec (39)
Filtres à huile	16 01 07*	Moteurs d'engins	PaLETTE étanche	700 litres	Valorisation	Chimirec (39)
Galettes de boue	19 08 13*	Unité de déshydratation des boues	En vrac au sol	9 000	Enfouissement ISDI	Grace Piccino (01)
Boues du séparateur d'hydrocarbures	13 05 02*	Séparateurs d'hydrocarbures	Pompage par camion citerne 1 fois par an	1	Valorisation énergétique	Chimirec (39)
Chiffons souillés	15 02 02*	Maintenance	1 fût de 200 litres	1	Valorisation énergétique	Vignier (74) / Excoffier (74)

*Déchet dangereux

ND : non déterminé

Les prestataires déchets seront agréés et posséderont les Autorisations Préfectorales nécessaires à ces activités de collecte et de traitement des déchets.

L'enlèvement des déchets dangereux fera l'objet de l'émission d'un Bordereau de Suivi des Déchets (BSD), donnant les informations nécessaires sur l'enlèvement et l'élimination des déchets. Un registre consignera l'élimination de ces déchets.

Pour les autres déchets, un bon d'enlèvement sera émis par le prestataire et un registre sera renseigné.

Afin d'assurer une valorisation optimale, les déchets seront triés suivant les catégories ci-dessus. Cette opération de tri sera facilitée par la présence de bennes spécifiques pour chaque type de déchet au niveau de différents points du site.

CECCON <small>DES CARRIÈRES</small>	<i>DEMANDE DE CAS PAR CAS</i>	Juillet 2019
	Note concernant les mesures de protection de l'environnement et la gestion des déchets	Page 7 sur 11

NIVEAUX SONORES

Mesures envisagées pour limiter les émissions sonores liées au fonctionnement du site :

- Les installations de concassage/criblage seront implantées dans des bâtiments fermés et isolés acoustiquement.
- Les horaires de fonctionnement de ces équipements seront uniquement diurnes : 7h30h-17h45. Les plages horaires des réceptions/expéditions sont comprises entre 7h30 et 17h00 (avec une pause entre 12h00 et 13h30).
- Les convoyeurs de matériaux seront capotés.
- Stationnement à l'intérieur du site pour les opérations de chargement et déchargement.
- Les engins de manutention employés sur le site seront des matériels en parfait état de fonctionnement répondant aux normes en vigueur.
- Les installations/équipements seront disposés de manière à limiter au strict minimum les mouvements des engins sur le site et les distances que ceux-ci doivent parcourir.
- L'usage d'avertisseurs sonore sera interdit sauf en cas d'incident particulier.

CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Les dispositions suivantes ont été retenues pour une utilisation rationnelle de l'énergie :

- L'abonnement EDF permettra de suivre la consommation électrique.
- Les machines seront arrêtées en période d'inactivité.
- La puissance des machines sera adaptée et dimensionnée selon leurs usages.
- Les installations feront l'objet d'un entretien régulier.
- Les moteurs d'engins de manutention seront arrêtés en dehors de leur utilisation.
- Les moteurs des camions seront arrêtés lors des opérations de chargement et de déchargement.
- Les camions et engins seront révisés régulièrement.
- Les paramètres de production seront surveillés.

	<i>DEMANDE DE CAS PAR CAS</i>	Juillet 2019
	Note concernant les mesures de protection de l'environnement et la gestion des déchets	Page 8 sur 11

TRAFIC ROUTIER

Le trafic généré par le projet sera principalement représenté par les mouvements des poids lourds pour l'approvisionnement en agrégats (unité de concassage) et l'expédition de bitume produit par la centrale d'enrobage. Le trafic sera exclusivement de type routier.

L'activité routière du site représentera journalièrement le trafic suivant (estimation) :

- Sur la voirie du haut (voie du lotissement « Sous Chavanne »), il y aura 35 semi-remorques/jour pour l'approvisionnement des matériaux bruts (capacité de 28 à 31 tonnes),
- Au niveau de l'accès principal commun à CECCON BETON CARRIERES, CECCON B.T.P. et le G.I.E, dans le prolongement de la rue de l'Artisanat, sur un créneau horaire de 13 heures (6h00 à 19h00), il est prévu 620 véhicules/jour (phase haute) dont 300 motos et voiture, 220 camionnettes et fourgons et 100 poids lourds. Ce nombre de véhicules vient du fait de l'implantation des locaux de CECCON BTP sur le site (avec les entrées/sorties du personnel et les visiteurs en véhicules légers, les départs/retours des équipes de BTP en camionnettes/fourgons).

Les 100 poids lourds par jour passant par la rue de l'artisanat intègrent :

- Les départs de matériaux vers la centrale à béton de CECCON implantée à ANNECY,
- Les départs de matériaux vers les chantiers (matériaux stockés en silos de l'unité de concassage/criblage),
- Les retours de chantiers déposés sur les stocks de matériaux de pré-recyclage,
- Les départs/retours de camions de matériel du BTP (canalisations, barrières...) pour les chantiers de CECCON BTP,
- L'alimentation du magasin et du carburant.

Ces chiffres peuvent être érodés par plusieurs facteurs :

- Usage du transport en commun pour le personnel administratif.
- Conservation par les chefs d'équipes du véhicule d'entreprise à leur domicile.
- Conservation par certains chauffeurs de poids lourds du véhicule concerné.
- Déjeuner sur site pour le personnel sédentaire.
- Conservation des véhicules d'entreprise pour les équipes d'astreinte.

 CECCON <small>FRÈRES CARBURIERS</small>	<i>DEMANDE DE CAS PAR CAS</i>	Juillet 2019
	Note concernant les mesures de protection de l'environnement et la gestion des déchets	Page 9 sur 11

Les impacts liés au trafic seront limités par les mesures suivantes :

- La réception, les expéditions ainsi que les opérations de chargement et de déchargement auront lieu pendant les heures d'ouverture du site, à savoir entre 7 h 30 et 17h45 et du lundi au vendredi. Le trafic généré sera réparti le long de la journée de travail plus particulièrement le matin. Aucun trafic ne sera généré la nuit, les week-end et jours fériés hors campagnes exceptionnelles.
- Tous les déchargements et chargements se feront à l'intérieur de l'enceinte du projet voire des bâtiments.
- La vitesse de circulation des engins sera limitée dans l'enceinte de l'exploitation afin d'éviter tout accident routier et limiter l'envol des poussières.
- Les voies de circulation et les aires de manœuvre ainsi que les parkings, à l'intérieur du site, seront recouverts d'enrobés ce qui limitera les envols de poussières dans le voisinage.
- Un plan de circulation pour les poids-lourds et véhicules légers sera affiché aux entrées du site.
- L'intégralité des voies de circulation sur site seront des voiries poids lourds.
- Le site disposera de places de stationnement en nombre suffisant pour les véhicules et les camions en attente de chargement / déchargement, autorisés à pénétrer sur le site afin d'éviter un stationnement désordonné. Il n'y aura donc pas de gêne sur la voie publique.

EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

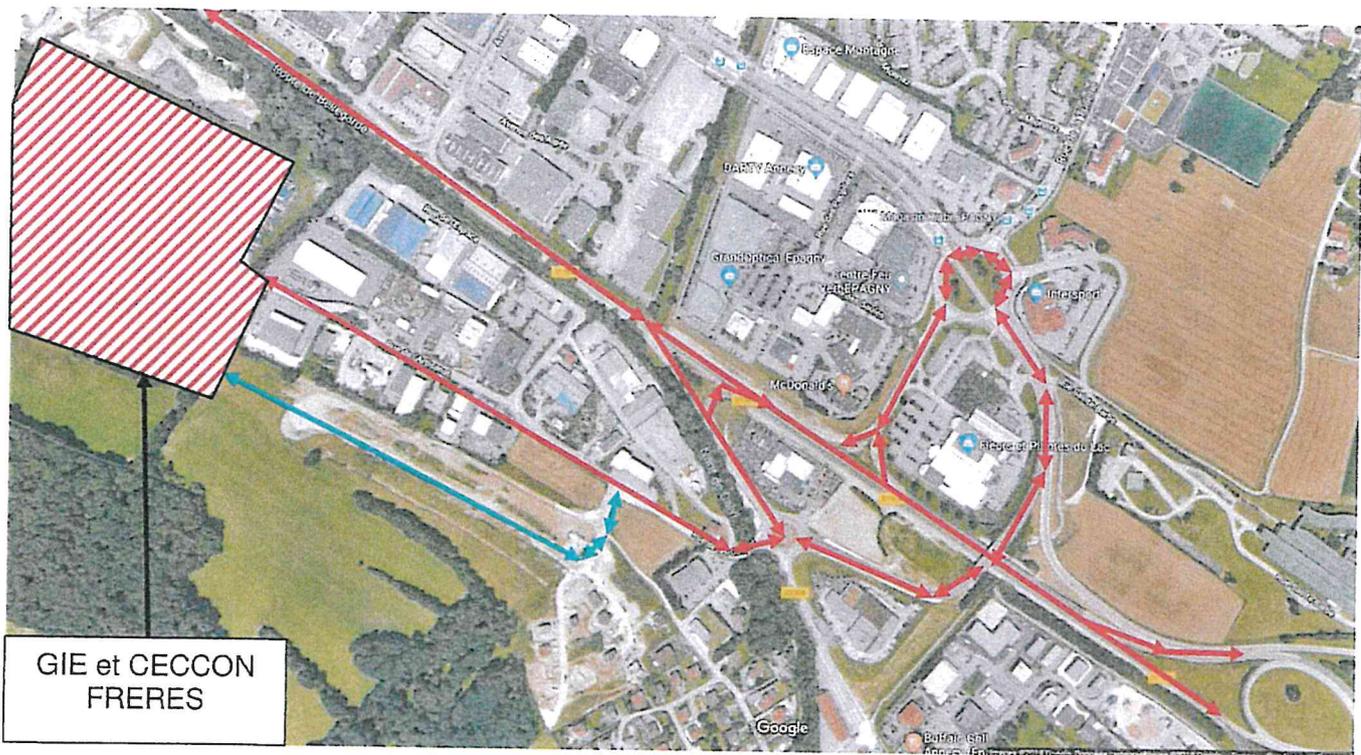
Le projet de CECCON Frères s'accompagne de la construction de l'unité d'enrobage de l'entreprise GIE SAVOIES ENROBES. Ces deux activités, de criblage/concassage et de production d'enrobés sont liées. En effet, le GIE utilise comme matière première la production de l'entreprise CECCON Frères.

Le site du GIE aura un trafic de 100 mouvements par jours environ (44 poids lourds, 5 employés et 1 visiteur par jour) passant uniquement par la rue de l'artisanat.

Le cumul de ces 2 activités entrainera un trafic supplémentaire de 705 véhicules/j dont 179 poids lourds. Ce cumul représente 3,35% du trafic routier de la RD1508 dont 19% du trafic des poids lourds sur cet axe.

 CECCON 10001 SARRAILLES	<i>DEMANDE DE CAS PAR CAS</i>	Juillet 2019
	Note concernant les mesures de protection de l'environnement et la gestion des déchets	Page 10 sur 11

Il n'est pas possible de déterminer les trajets des camions transportant l'enrobé et les matériaux pour les chantiers. Leurs destinations finales sont les futurs chantiers dont CECCON FRERES et le GIE ne maîtrise pas le positionnement géographique. Les accès aux sites et le départ des « produits finis » se feront cependant par les voies suivantes :



-  Trajets communs des véhicules de CECCON FRERES et du GIE (réception/expédition par poids lourds, véhicules légers, visiteurs) – entrée du site au niveau de la rue de l'artisanat.
-  Réception des matériaux de CECCON FRERES destinés au concassage/criblage – entrée de la zone réception au niveau de la voie prolongée du lotissement « Sous Chavanne » .

 <small>BUCCON FRÈRES</small>	DEMANDE DE CAS PAR CAS	Juillet 2019
	Note concernant les mesures de protection de l'environnement et la gestion des déchets	Page 11 sur 11

PHASE TRAVAUX

Les voiries situées au niveau de la zone industrielle permettront une desserte correcte du chantier de construction du point de vue des conditions d'hygiène et de sécurité (voirie imperméabilisée et adaptée au passage de véhicules lourds).

La présence en permanence d'un responsable en matière de sécurité sera assurée. Chaque responsable d'entreprise s'assurera que chaque employé arrivant sur le chantier suive une formation à la sécurité, à la propreté et à l'entretien du chantier (présentation des règles de sécurité appliquées sur la plateforme CECCON Frères et notamment des risques particuliers des conditions de circulations extérieures et intérieures du chantier, de la sécurité applicable lors de l'exécution des travaux, application du mode opératoire suivi de mesures de prévention qui sont définies pour chaque tâche dans le PPSPS de chaque entreprise).

La création de plateformes, de voiries et d'aires de chantier nécessitera des mouvements de terre. Ils resteront en priorité dans l'emprise affectée au projet.

Toutes les dispositions nécessaires au maintien en état de propreté des voies publiques seront adoptées notamment en phase de terrassements.

Les risques de pollution accidentelle en cours de travaux par des substances nocives et notamment des hydrocarbures, seront éliminés par les précautions qui seront prises lors de l'exécution du chantier.

Les produits non utilisés seront évacués hors du chantier, conformément à la réglementation en vigueur.

Les réseaux principaux de collecte et d'évacuation (eaux pluviales, eaux usées) seront exécutés le plus tôt possible de façon à ce que les rejets dans les réseaux de la plateforme de CECCON Frères se fassent toujours dans la limite du débit de fuite autorisé par le PLU.

Les seuls déchets associés à la phase travaux seront des bidons et emballages de liquides. Le mode de gestion retenu sera la récupération par tri sélectif des contenants et stockage sur zone dédiée avant évacuation pour traitement.

Toutes les précautions nécessaires seront prises pour éviter des émissions de poussières susceptibles d'apporter une gêne aux riverains. Par temps très sec, et pour éviter l'envol de poussières, des arrosages réguliers seront effectués notamment en phase de terrassement. Le brûlage à l'air libre sera interdit sur toute la surface du chantier.

L'impact sonore des chantiers sera dû essentiellement à l'utilisation d'outils bruyants ou de matériels tels que pelleteuses, grues, engins de chantier. Pour limiter les nuisances, les entreprises utiliseront du matériel adapté et insonorisé, conformes aux normes acoustiques actuelles. Aucun travaux n'auront lieu la nuit (pas d'émission de bruit ou d'émissions lumineuses associés)

Le site sera implanté sur un terrain d'assiette qui était une ancienne décharge. Les travaux n'auront pas d'impact sur la faune, la flore et le milieu naturel.

TRAFIC LIE AUX INSTALLATIONS CECCON ET A L'UNITE D'ENROBAGE SUR LE SITE DU PARC DE CALVI , COMMUNE DE POISY

Parc véhicules CECCON B.T.P.

Véhicules 3.5 T	14 en location
	7 en propriété
Véhicules 10 T	4 dont 3 en dépôt
Véhicules 12 T	9 dont 1 en dépôt
P. L. 4x2	5 dont 4 en dépôt
P.L. 6x4	6 dont 3 en dépôt
P.L. 8x4	5 dont 3 en dépôt
Véhicules utilitaires légers	12 dont 4 en dépôt
V.L.	28 dont 2 en dépôt
TOTAL	<hr/> 90 dont 29 apparentés P.L. (14 en dépôt)

Tous ces véhicules emprunteront la rue de l'Artisanat

Activité CECCON B.T.P.

Concernant les véhicules Poids Lourds, le trafic concerne l'approvisionnement des chantiers CECCON en matériaux élaborés (19 900 Tonnes) et les retours de matériaux recyclables (11 500 tonnes) et de déchets inertes (14 000 Tonnes) , soit sur 250 jours , **18 rotations/jour** sur la rue de l'Artisanat .

Approvisionnement de granulats pour la centrale à béton de Vovray

Basée sur la production actuelle de 40 000 M3 de béton , le tonnage annuel de granulats est de 75 000 Tonnes , soit 300 T/jour correspondant à **10 rotations** de semi-remorque de 30 Tonnes

Approvisionnement matières premières sur installations industrielles CECCON.

Cette opération empruntera la voie du lotissement « Sous Chavanne », voie pour laquelle la Société CECCON s'est engagée à participer à 50 % du coût soit 650 000 € correspondant à la consolidation d'une voirie type chaussée lourde.

Le dossier I.C.P.E de CECCON est sollicité pour un volume de 250 000 Tonnes de matériaux à traiter. Cela conduit à **35 rotations/jour** sur 250 jours. Sachant qu'à ce jour la consommation est de 205 000 Tonnes/an.

G.I.E. SAVOIES ENROBES

Approvisionnements en matières premières

	Tonnage annuel	Charge par camion	Nombre de camions	jours	Nombre de camions/jour
Achats de bitume	6 560	30 T	219	250	1
Achats d'agrégats d'enrobés	39 200	30 T	653	250	3
Achats d'agrégats CECCON.	109 920	0		250	0
Achats d'agrégats autres	4 320	30 T	144	250	1
Achats de filler	0				0

Approvisionnements des chantiers en enrobé

	160 000	16 T	1000	250	40
--	---------	------	------	-----	----

Soit pour le G.I.E. **45 rotations/jour de Poids Lourds**

Le trafic de véhicules légers est estimé à 6 véhicules/jour correspondant à 5 employés et 1 visiteur

Trafic / jour sur la Rue de l'Artisanat

170 véhicules

Trafic / jour sur la voie « Sous Chavanne »

35 semi-remorques



VUE EST / OUEST



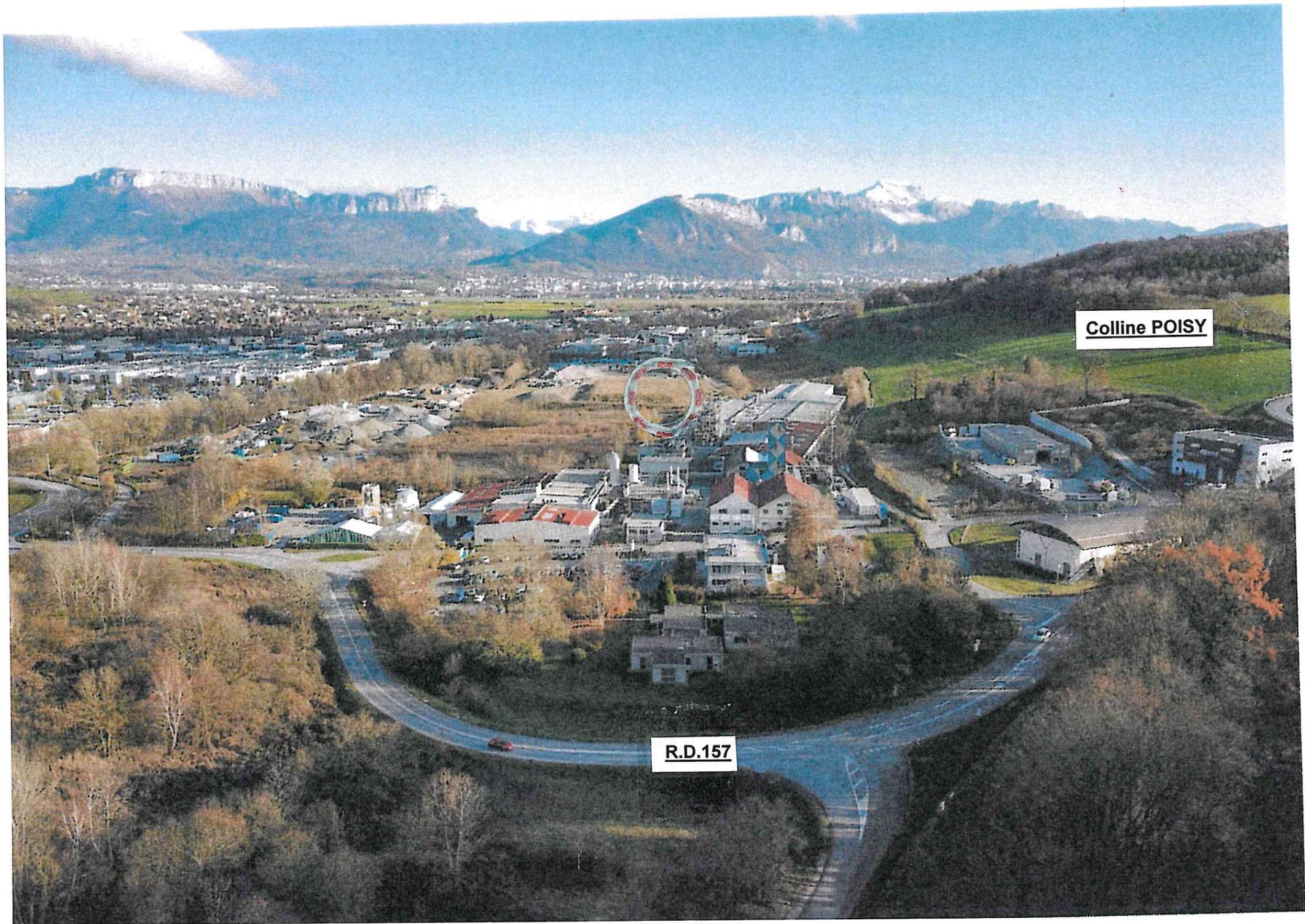
Voie d'accès SOUS CHAVANNE

VUE EST / OUEST

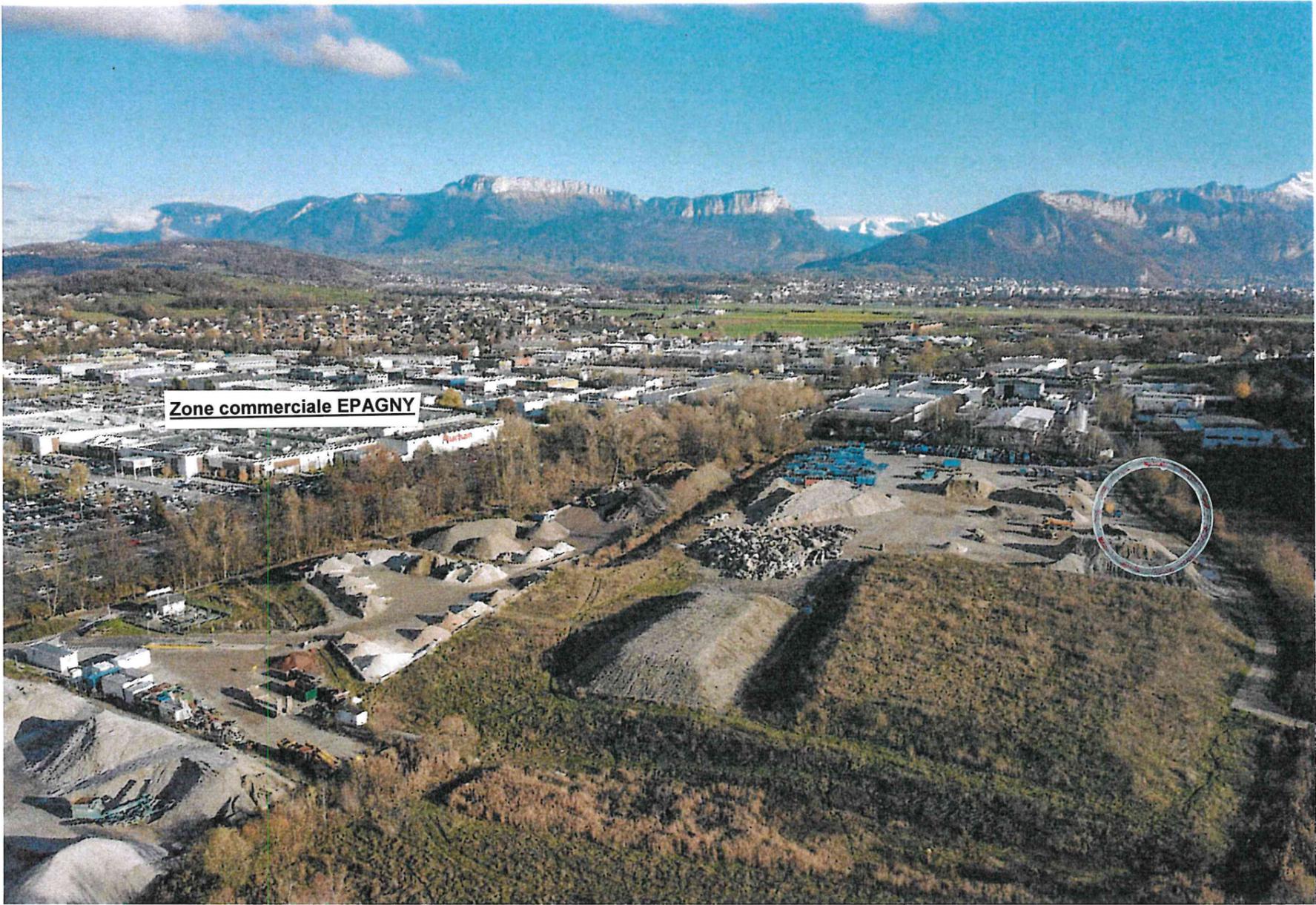
VUE EST / OUEST



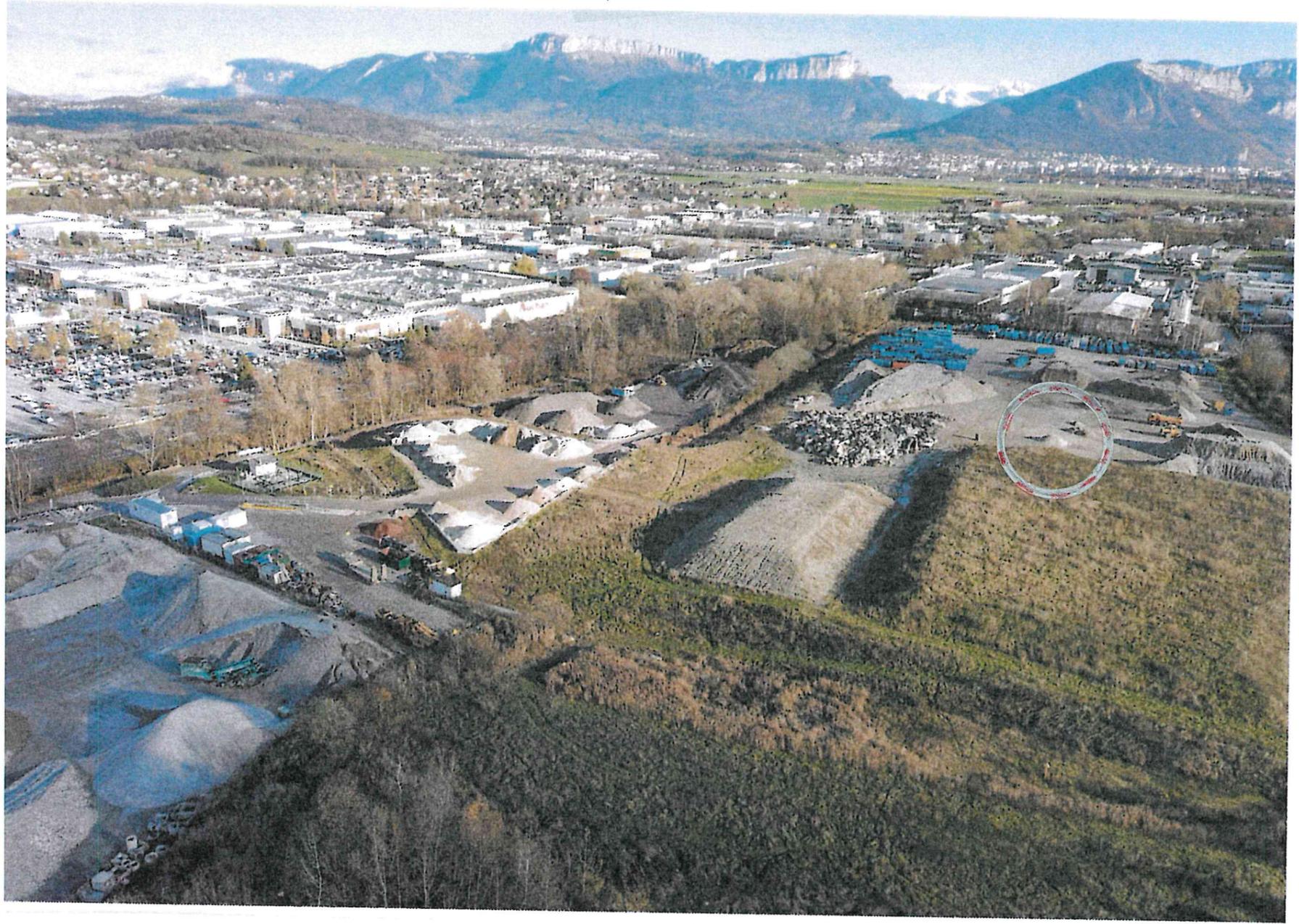
VUE OUEST / EST



VUE OUEST / EST



VUE OUEST / EST



Projet de délocalisation CECCON à Poisy

Rue de l'Artisanat - "Les Marais Noirs" - 74330 POISY

Surface cadastrale : 87231 m²

Dossier de demande de permis de construire

PC6 - Intégration dans l'environnement

PC7 - Vue dans l'environnement proche

PC8 - Vue dans l'environnement lointain

Maîtrise d'Ouvrage :

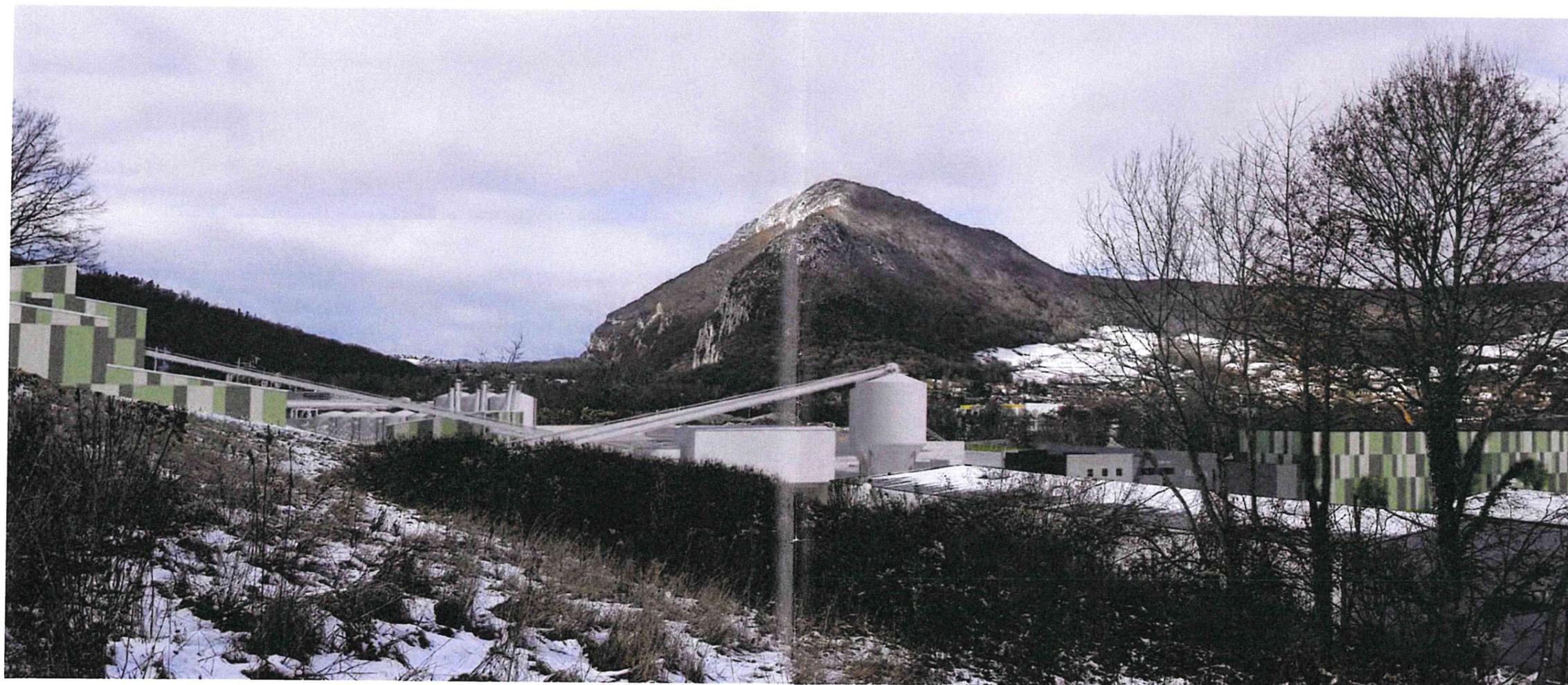
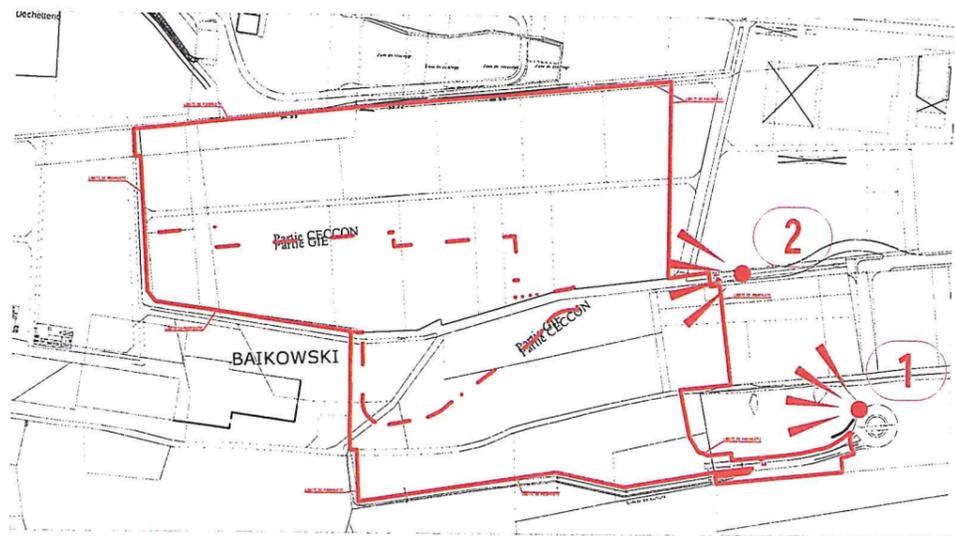


CECCON FRERES S.A.S.
Avenue des Iles Prolongée - "Les Iles"
74940 CRAN-GEVRIER
Tél. 04.50.57.11.56 - @ thierry.ceccon@ceccon-freres.fr
représentée par Thierry CECCON

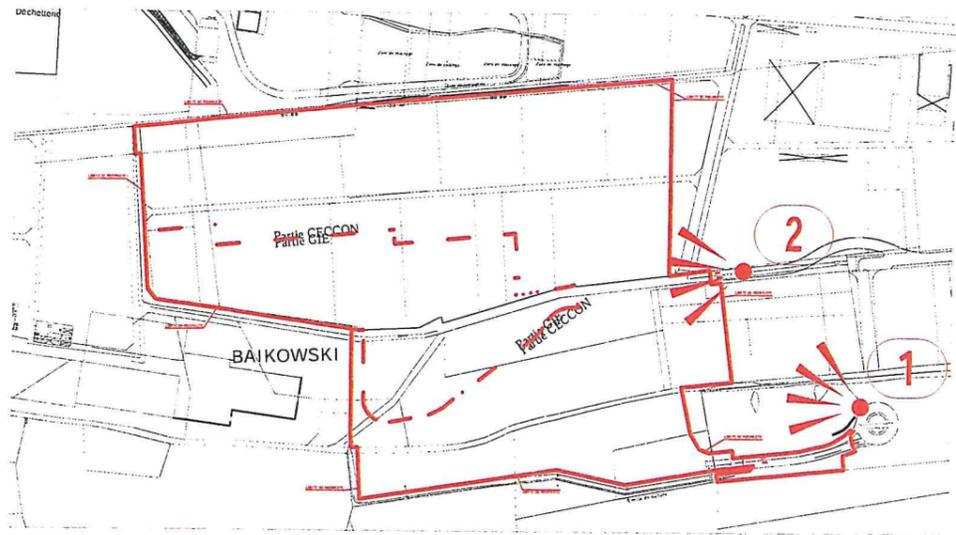
Maîtrise d'Oeuvre :



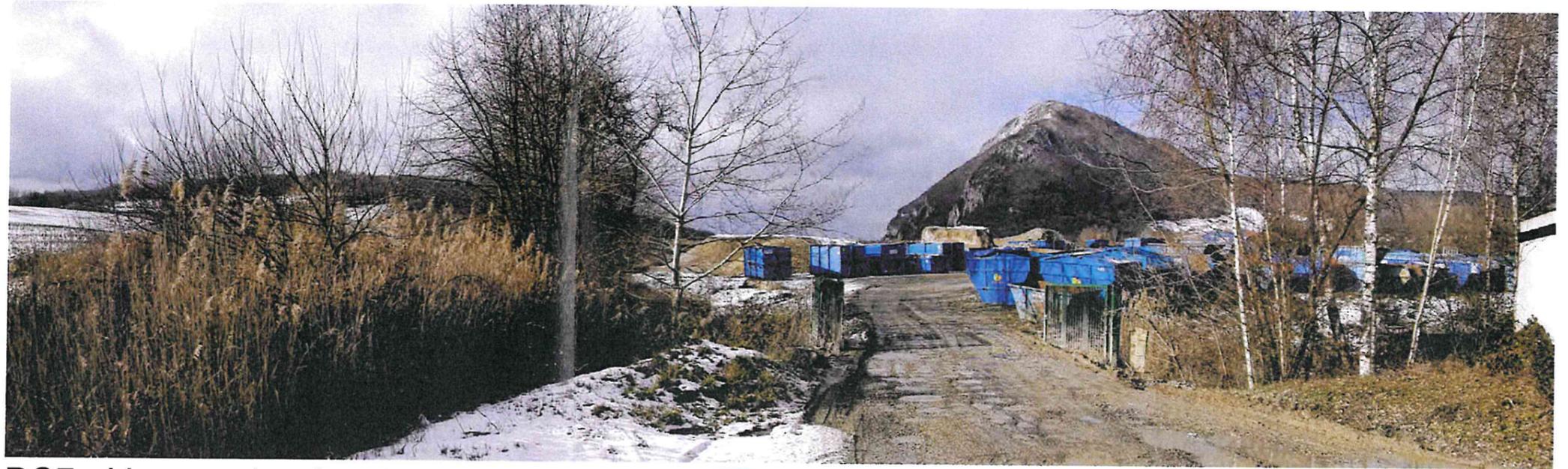
Mars 2019



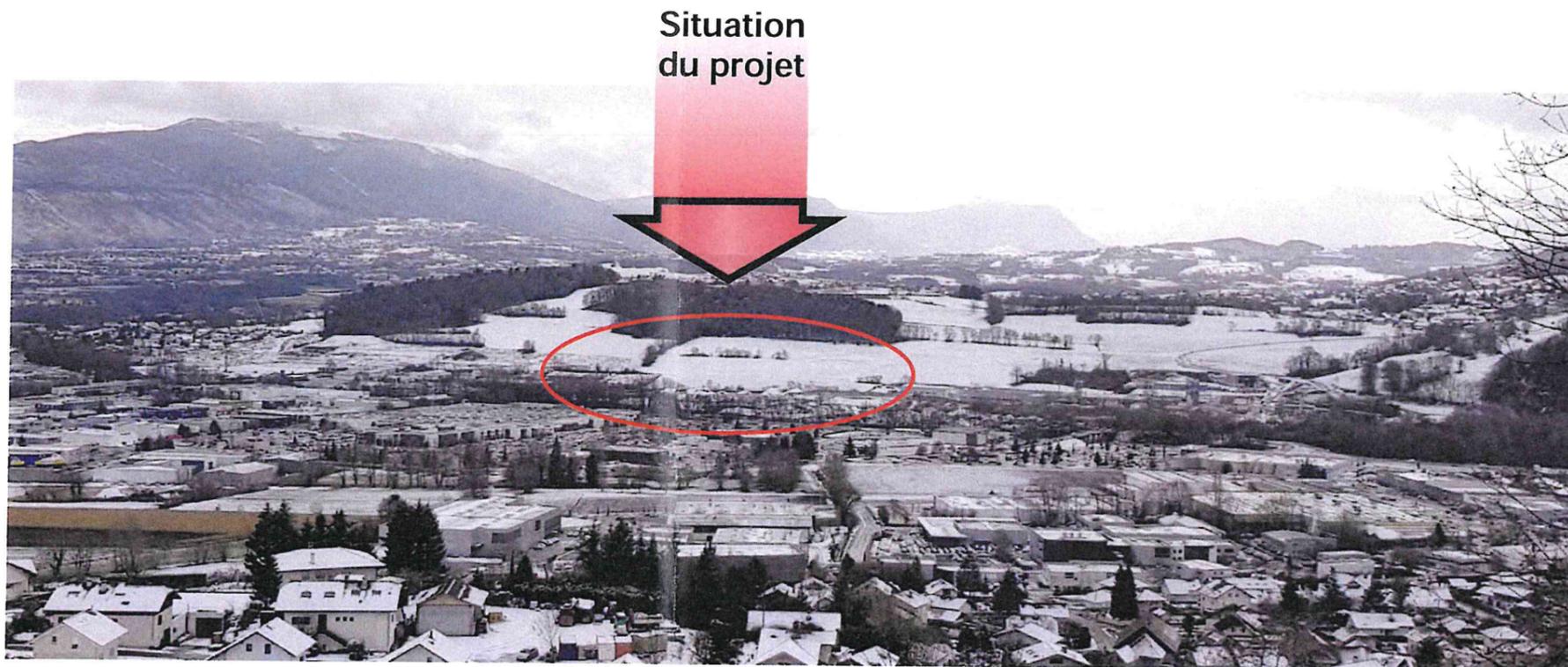
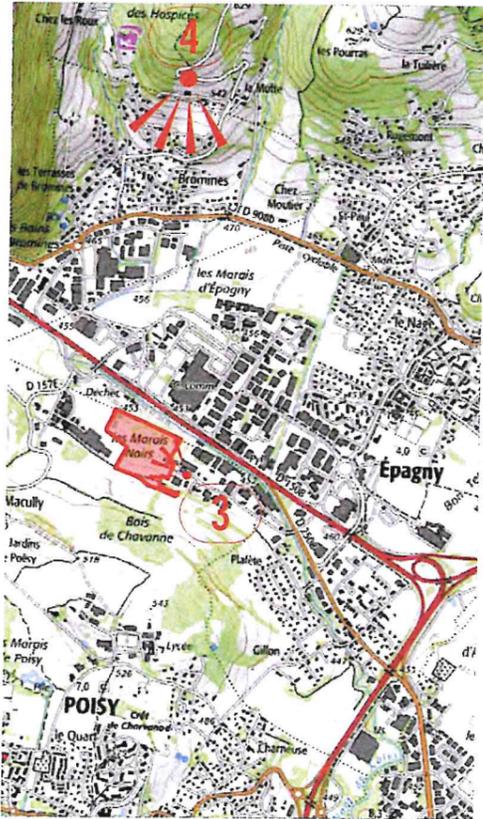
PC6a - Intégration depuis rond point "Sous Chavanne" ①



PC6b - Intégration depuis entrée rue de l'Artisanat (2)



PC7 - Vue proche depuis rue de l'Artisanat (3)



PC8 - Vue lointaine depuis route de Ferrières (4)